

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-
ELBEUF

OBJET

Domaines de compétence
par thèmes 8.2 Aide
sociale

Convention de mutualisation
entre la ville de Saint-Pierre-
lès-Elbeuf et le Centre
communal d'Action Social

DATE DE CONVOCATION
30 septembre 2022

Nombre de membres
en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12

La Présidente,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,
dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et/ou
modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2022-10-37

**L'an deux mil vingt deux
le six octobre deux mil vingt deux à dix-huit heures**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de madame DUDOUET Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme DUDOUET – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – M. SACHOT
Mme SCOTE – Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme CREVON –
Mme BREANT – Mme JAFFRENNOU – Mme POILPRE

A donné pouvoir

Mme MEZRAR a donné pouvoir à Mme DUDOUET

Excusés :

M. LE NOE
Mme DUVAL
M MAUGER

Mme LAMBERT est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Sandrine Dudouet

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), établissement public
administratif autonome, a pour mission d'animer et de coordonner la mise en
œuvre des politiques sociales sur le territoire communal.

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne
organisation des services, la Ville et le CCAS ont, depuis plusieurs années,
mutualisé leurs moyens.

L'effort a notamment porté sur la mise en commun des services indispensables
au bon fonctionnement du CCAS (services techniques, ressources humaines,
finances...).

Cette mutualisation permet :

- au CCAS, de mutualiser des savoir-faire et expertise des services de la Ville et du CCAS dans ces domaines fonctionnels,
- d'optimiser la gestion et notamment d'être en capacité de répondre aux surcharges ponctuelles,
- de développer des règles et pratiques communes et d'avoir une meilleure homogénéité de fonctionnement,

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et formaliser dans une convention la nature des liens entre le CCAS et la Ville, la précédente convention étant arrivée à échéance.

Cette convention (ci-annexée) a pour but de :

- définir explicitement le contenu des activités assurées par la Ville pour le compte du CCAS,
- se doter de règles permettant d'assurer la transparence des coûts et une répartition équitable des charges entre la Ville et le CCAS.

La convention porte sur les domaines suivants :

- La direction du CCAS,
- La gestion des ressources humaines et des relations sociales,
- les finances, le contrôle de gestion et les systèmes d'information
- La commande publique et les assurances,
- l'entretien des bâtiments (maintenance et propreté)
- la communication

Elle précise la nature des prestations apportées par la Ville, les modalités de calcul des charges et de la répartition des charges correspondantes.

La convention est proposée à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Il est donc demandé au Conseil d'administration d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

L'intérêt de mutualiser les moyens entre la Ville et le CCAS ;

L'avis du Comité technique du 20 septembre 2022 ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver cette convention et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

Article 2 : d'inscrire la dépense correspondante sur le chapitre 011 et la recette correspondante sur le chapitre 070.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

La Présidente



Nadia MEZRAR